

# La planification écologique en Nouvelle-Aquitaine



La région Nouvelle-Aquitaine représente 9 % de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec une dominante des transports.

La COP Nouvelle-Aquitaine a été lancée le 1<sup>er</sup> décembre 2023 par Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, en présence de Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique, et Thomas CAZENAVE, ministre délégué chargé des Comptes publics, et Alain ROUSSET, président du Conseil régional.

Les COP mobilisent l'ensemble des acteurs des territoires (préfecture, conseil régional, conseils départementaux, EPCI), les acteurs du monde économique (représentant des entreprises, organismes consulaires), et les acteurs de la société civile (associations environnementales, associations de consommateurs...). Elles sont coanimées par le préfet de région et le président du conseil régional.

La méthode COP est participative et repose sur 4 étapes :

01 Un diagnostic partagé du territoire (actions des collectivités, réalisées et en cours)  
**décembre-janvier 2024**

02 Un débat où sont proposés des objectifs concrets aux acteurs territoriaux  
**février-mai 2024**

03 Un partage à l'échelle des territoires infrarégionaux avec une déclinaison indicative des actions à mener  
**mai-juin 2024**

04 Une feuille de route pour matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions à mener et décrira une trajectoire crédible permettant d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.  
**2024-2030, points d'étape annuels**

## Qu'est-ce qu'une COP régionale ?

Inspirées des Conférences of the Parties (COP) réunissant les États parties à la convention-cadre des Nations-Unis sur les changements climatiques (CCNUCC), les COP régionales visent à définir au sein d'une région les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de GES et de protection de la biodiversité.



Consulter le diaporama de présentation de la COP régionale :



[https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/112096/840037/file/Planification\\_ecologique\\_NA\\_COP\\_lancement\\_01122023.pdf](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/112096/840037/file/Planification_ecologique_NA_COP_lancement_01122023.pdf)

ainsi que le dossier de presse :

[https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/111824/838296/file/2023-12-01-Dossier%20de%20presse%20COP-regionales\\_NA-2.pdf](https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/irecontenu/telechargement/111824/838296/file/2023-12-01-Dossier%20de%20presse%20COP-regionales_NA-2.pdf)